

Informations de base	
2013/2853(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales Subject 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/10/2013	Décision du Parlement	T7-0405/2013	Résumé
09/10/2013	Résultat du vote au parlement		
09/10/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2853(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 229
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0431/2013	25/09/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0405/2013	09/10/2013	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales

2013/2853(RSO) - 09/10/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté, sur la base de la proposition de la Conférence des présidents, une décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires, des délégations aux commissions parlementaires mixtes et des délégations aux commissions de coopération parlementaire et aux assemblées parlementaires multilatérales.

Le Parlement a décidé qu'à la suite de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Croatie cesserait d'exister. Il a également décidé de modifier comme suit la composition numérique des délégations interparlementaires suivantes:

- Délégation pour les relations avec l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro et le Kosovo: 30 membres.
- Délégation pour les relations avec la péninsule arabique: 19 membres.
- Délégation pour les relations avec les États-Unis: 57 membres.
- Délégation pour les relations avec le Canada: 21 membres.
- Délégation pour les relations avec les pays d'Amérique centrale: 16 membres.
- Délégation pour les relations avec le Japon: 26 membres.
- Délégation pour les relations avec la République populaire de Chine: 42 membres.
- Délégation pour les relations avec l'Inde: 29 membres.
- Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE): 25 membres.
- Délégation pour les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande: 19 membres.
- Délégation pour les relations avec l'Afrique du Sud: 21 membres.